

**REGIE AUTONOME
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL**

Siège : 29, cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

**CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL
CONVENTION DE PARTENARIAT 2025-2026 AVEC LA CAPB ET LA MANUFACTURE
CDCN BORDEAUX-LA ROCHELLE**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10 ;

Vu la délibération n° 13 du conseil d'administration en date du 7 octobre 2025, rendue exécutoire par la sous-préfecture de Bayonne le 14 octobre 2025, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales susvisé, et notamment concernant le fait de pouvoir signer toute convention avec tout partenaire dans le cadre de l'organisation d'événements nécessitant l'intervention d'élèves, d'ensembles ou d'enseignants de la régie autonome ;

Vu la proposition de la CAPB ;

Vu la proposition de l'association Esprit de corps – La Manufacture CDCN Bordeaux-La Rochelle ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer la convention de partenariat avec ces deux partenaires pour développer une formation destinée au très jeune public dans le cadre de la démarche « EAC en Pays Basque – Coopérations à l'échelle d'un territoire ». Le conservatoire mettra un studio de danse à disposition durant deux jours et prendra en charge 6h de rémunération de son enseignante qui interviendra sur le territoire à compter du mois de décembre.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur de la Régie autonome et Monsieur le Trésorier Principal Municipal de Bayonne, receveur de la régie autonome, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

ARTICLE 3 : Une ampliation de la présente décision sera transmise à la sous-préfecture de Bayonne, publiée sur le site internet du Conservatoire Maurice RAVEL et communication sera donnée à la prochaine séance du conseil d'administration.

Bayonne, le 9 décembre 2025

**Le Président,
Antton CURUTCHARRY**

